L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS

JEUDI 17 OCTOBRE 1878

Aux électeurs démocrates-conservateurs de l'Etat de la Louisiane.

Bureaux du Comité Central du parti démocrate-conservateur d'Etat,
Nlle-Orléans, 3 octobre 1878.

Ne voulant pas troubler le morne silence qui a accompagné le Décès fatal qui sévit dans une grande partie de la communauté, ce comité a évité jusqu'à présent de hâter l'agitation d'une campagne active dans les sections si douloureusement affligées. La fin prématurée de l'épidémie, le terme de l'emprisonnement et l'approche des élections nous rappellent impérieusement nécessité de presser les opérations de l'enregistrement de manière à assurer le vote entier de ceux qui désirent une administration fidèle et économique de nos affaires.

L'inauguration d'un bon gouvernement fait avec succès pendant les deux années de l'administration démocratique, montre déjà une réduction de plus de trois millions de piastres dans les dépenses annuelles des gouvernements d'Etat, de paroisse et de ville, entièrement dans les cinq chapitres seules du législatif, des impressions, des levées, de l'emprisonnement et de la collection de la taxe, une économie de plus de $500,000 pour l'Etat et de plus d'un million et demi pour la ville en désobéissant en autres dépenses, et d'au moins $300,000 pour les paroisses, ce qui conduit à des économies plus grandes encore. Ce résultat tout en excitant l'admiration ne doit être qu'un stimulant pour élire en novembre des législateurs qui prononceront et accompliront le grande œuvre de la réforme et des retranchements si heureusement commencés.

L'importance de choisir des hommes honnêtes et éprouvés ne peut être trop appréciée quand on ajoute que, sans compter d'autres importants devoirs, de l'Assemblée dépend le choix d'un sénateur des Etats-Unis, sur les efforts duquel nous devons compter en grande partie pour obtenir l'admission de notre sénateur déjà élu, et le retour à la Législature de ce droit de vote égal à celui des autres Etats, ses frères, dans cette branche de la Législature nationale, droit qui lui a été si longtemps et si injustement refusé par la majorité radicale dominante.

Dans la chambre basse du Congrès une délégation complète sera choisie, laquelle demeuré élue, devra conjointement avec les délégations de la vallée du Mississipi, représenter nos intérêts nationaux et représentera probablement une partie des arbitres de l'élection présidentielle de 1880 au cas où cette question serait laissée à la Chambre des Représentants. D'égale importance avec ces élections vient celle du Trésorier d'Etat, laquelle comprend le bureau des dépenses du gouvernement, qui demande dans son organisation de grandes altérations et changements.

Ex'vinage de toutes les manières il n'y a jamais eu d'élection aussi importante que celle qui réclame aujourd'hui l'attention de notre population ni aucune dont les conséquences puissent être aussi favorables ou aussi nuisibles aux intérêts de notre Etat. Le fait de faire triompher les démocrates le choix ce que l'Etat a de mieux pour représenter le parti. Ces candidats de la démocratie sont appelés à lutter contre nos ancien ennemis qui ayant recours à des déguisements et subterfuges sans nombre se présentent sous la forme de "candidats indépendants."

D'autres dans un but d'avancement personnel cherchent à exploiter de fausses questions de circulation et d'améliorations publiques et ont affecté d'ignorer les principes adoptés par la Convention de Baton-Rouge qui lient d'une manière irrévocable le parti Démocrate-Conservateur et ceux dont on a fait choix comme candidats, aux principes les plus libéraux de finance, favorisant les industries du pays, recommandant un système d'amélioration publique et là où il y aurait nécessité exigeant l'appui et le secours du gouvernement fédéral.

Les artifices et prétextes de ces adversaires désespérés ne sauraient prévaloir dans une communauté où l'on a si souvent eu combattre les desseins perfides et funestes d'un ennemi caché, si fertile en expédients, mais dénué de tout principe, et qui ne pouvant plus nous tromper par des promesses qui ne se réalisent jamais, cherche à nous faire à fomenter la guerre civile et le trouble parmi nous pour atteindre son but et arriver à sa fin.

Des organisations secrètes, formées dans le but de troubler la paix publique et d'atteindre au résultat désiré, par la force, ne pouvant y arriver par la majorité des votes, ont été formées par d'astucieux menteurs qui cessent par des promesses trompeuses d'obtenir l'appui de nos concitoyens. A tous ceux qui ont été aimé induits en erreur nous adressons la sérieuse demande d'abandonner ces mouvements sans foi et de se joindre à nous pour appuyer et conserver un gouvernement assurant à tous une égale sauvegarde, garantissant les mêmes droits à l'éducation de tous et chaînement dévoué aux relations amicales des races sur une base de justice et de confiance mutuelle.

Ne s'arrêtant pas aux professions de mécontentis calomniateurs, non supportant à une administration conciliatoire pour la protection à tout prix, des droits et des privilèges de chaque citoyen contre les attaques de quelque côté qu'elles viennent, la démocratie conservatrice, composée de tous les conservateurs et renforcée par un grand nombre de citoyens de couleur qui ont attiré à elle la sagesse et la fermeté du gouvernement actuel, accomplira sa mission et remplira ses devoirs comme elle l'a fait dans le passé. Elle suivra le conseil de l'illustre soldat, du grand citoyen dont la prudence dans les cabinets et le génie sur les champs de bataille ont valu au Sud une renommée impérissable; elle l'écouterait qui dit: "le plus important des principes est, à mon avis, le maintien du parti démocrate des Etats-Unis dans toute son intégrité, car c'est à lui que nous, hommes du Sud, devons de n'être plus des provinces conquises et d'être protégés par la constitution. Si nous l'empêchons de se diviser il aura probablement le Congrès et la présidence, il rendra au gouvernement l'honnêteté et l'esprit d'économie, il nous rendra la véritable interprétation du pacte fondamental, il rendra prospère un pays."

ALBERT VOORHIES,
président du comité central de l'Etat.
O. M. THOMSON,
secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicable à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes, pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de postes français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays et ci-dessous mentionnés:

2° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Maroc et Algérie, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie,) Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barberie, enfin, en Chine, villes de Kalgan, Pékin, Tien-Tsin et Uuga (voie de Russie);

3° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonies et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements de poste indiens de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) et Dundur (Bédéchistan), le Mandalay (Birmanie), de Muscate (Arabie) et de Zanzibar; colonies et établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinidad; îles Fidji de l'Australasie, de l'Etat de Cachemire et de Khiwa, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les lettres pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront remboursées aux taxes que celles perçues en France pour lettres non destinataires dont l'expédition ...

Le décret est également applicable à partir du 1er mai prochain.

Achetez votre chaussure pour bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet, 8 rue Carondelet.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur d'Etat de la Louisiane, en présence des avantages obtenus tout en ge... ...ciate pour la plateforme du parti de juillet 1876 du parti démocrate qui suit:

Nous engageant, à la présente, notre parti n'accomplissent de toutes les promesses faites en ces jours par l'Etat de la Louisiane et notre nous engageons à journe nos plus énergiques efforts dans la direction de la réforme et d'une administration économique du gouvernement ...ment vers l'abolition des pla... ...maires ministériels au point de n'en plus faire qu'une rémunération équitable et la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Etant donné que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise) produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquise aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique financière ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de leurs droits.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant en pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui donnant le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui veulent un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des patriotes-citoyens de la Louisiane sous lui du rétablissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1876 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutherford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été obtenu par l'intimidation et l'assassinat que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession de son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations calomnieuses, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus de parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etats-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance postérieure, à ratifier une assemblée dont l'existence n'a pas laissé de trace dans les livres de Statuts de l'Etat et qui n'est dissoute, sans avoir été reconnue nulle part, dans un cas de caractère sans précédent. Cette affaire une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nos regardons avec un sérieux mécontentement l'ingérence de la population des membres du Congrès national à un ... de l'amélioration intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous ...sions auprès de nos ... et représentants ... qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'aide du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique ... Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la vallée du Mississipi contre les inondations et en faveur d'une ... en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et en dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement le mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne ... Brésil, engageant nos représentants au Congrès à ... valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec la subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

Résolu ... la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'il ... le gouvernement des Etats-Unis émette un ... égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous sommes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, ... le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par ... aussi les faillites, la baisse des ... la rareté du travail ou du ... et les ... du pauvre ont été ... que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent ... payés en billets du Trésor des Etats-Unis, ... exceptés quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons ... le rachat de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait ... sa prochaine session ...ouvrir à l'Etat à la ... d'une convention le plus tôt possible pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu ... en faveur de la convocation d'une ... convention constitutionnelle ou ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

ALBERT VOORHIES,
Président.
J. G. HELDEN, M. D.
A. B. DEVILLENEUVE, M. D.
Vice-Présidents.
C. G. FISHER, Secrétaire.
H. L. STEVENSON, Trésorier.

8 sept.

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux districts ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, le rue Peters, le Bayou et la rue Dryades—A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magazine.

A la charge de Columbus H. Allen.

Entre l'Avenue Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades.

A la pharmacie de Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Prytania.

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;

A la pharmacie MAINAIGRE, coin Washington et Magazine.

A la charge de S. R. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Prytania.

A la charge de A. GABERT, coin St Charles et Felicité.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Prytania à Felicity Road, entre le rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas.

A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. Andrée et Magazine.

A la charge de Henry Glader.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Prytania.

A la pharmacie WM. GRAMER, coin des rues Tchoupitoulas et Andrée.

A la charge de Thomas Green.

De Felicité Road à la rue Tarpeichore, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie VOGT & TUMA, coin des rues Magazine et Felicité Road;

A la ÉPICERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Felicité Road à la rue Julie, de la rue St. Charles à la cyprière.

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Dauphine.

A la charge de J. M. Vandegrift.

De Tarpeichore à la rue Julie, et de la rue St. Charles au fleuve.

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.

A la pharmacie de T. TURNER, coin des rues Annunciation et Gaiennie.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julie à Canal, entre Romparte et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julie et Canal, de Romparte à la cyprière.

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Bourbon et Poydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magazine et Poydras.

A la pharmacie de GEO. RAINNSFATHERS, No 275 rue Commune.

A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegrift.

District borné par les rues Romparte, côté nord, Canal, le Lac et la rue Claiborne.

A la pharmacie de ST CYR FOURCADE, coin Romparte, côté nord, et Canal.

A la charge de le volumne de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par ... aussi les faillites, la baisse des ... la rareté du travail ou du ... et les ... du pauvre ont été ... que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, ... exceptés quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons ... le rachat de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait ... sa prochaine session ...ouvrir à l'Etat à la ... d'une convention le plus tôt possible pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu ... en faveur de la convocation d'une ... convention constitutionnelle ou ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

ALBERT VOORHIES,
Président.
J. G. HELDEN, M. D.
A. B. DEVILLENEUVE, M. D.
Vice-Présidents.
C. G. FISHER, Secrétaire.
H. L. STEVENSON, Trésorier.

8 sept.

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux districts ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, le rue Peters, le Bayou et la rue Dryades—A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magazine.

A la charge de Columbus H. Allen.

Entre l'Avenue Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades.

A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Prytania.

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;

A la pharmacie MAINAIGRE, coin Washington et Magazine.

A la charge de S. R. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Prytania.

A la charge de A. GABERT, coin St Charles et Felicité.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Prytania à Felicity Road, entre le rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas.

A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. Andrée et Magazine.

A la charge de Henry Glader.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Prytania.

A la pharmacie WM. GRAMER, coin des rues Tchoupitoulas et Andrée.

A la charge de Thomas Green.

De Felicité Road à la rue Tarpeichore, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie VOGT & TUMA, coin des rues Magazine et Felicité Road;

A la ÉPICERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Felicité Road à la rue Julie, de la rue St. Charles à la cyprière.

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Dauphine.

A la charge de J. M. Vandegrift.

De Tarpeichore à la rue Julie, et de la rue St. Charles au fleuve.

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.

A la pharmacie de T. TURNER, coin des rues Annunciation et Gaiennie.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julie à Canal, entre Romparte et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julie et Canal, de Romparte à la cyprière.

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Bourbon et Poydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magazine et Poydras.

A la pharmacie de GEO. RAINNSFATHERS, No 275 rue Commune.

A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegrift.

District borné par les rues Romparte, côté nord, Canal, le Lac et la rue Claiborne.

A la pharmacie de ST CYR FOURCADE, coin Romparte, côté nord, et Canal.

A la charge de le volumne de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par ... aussi les faillites, la baisse des ... la rareté du travail ou du ... et les ... du pauvre ont été ... que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, ... exceptés quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons ... le rachat de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait ... sa prochaine session ...ouvrir à l'Etat à la ... d'une convention le plus tôt possible pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu ... en faveur de la convocation d'une ... convention constitutionnelle ou ne se propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

ALBERT VOORHIES,
Président.
J. G. HELDEN, M. D.
A. B. DEVILLENEUVE, M. D.
Vice-Présidents.
C. G. FISHER, Secrétaire.
H. L. STEVENSON, Trésorier.

8 sept.

ASSOCIATION HOWARD.

Demandes de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux districts ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, le rue Peters, le Bayou et la rue Dryades—A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin Avenue Napoléon et Magazine.

A la charge de Columbus H. Allen.

Entre l'Avenue Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Dryades.

A la pharmacie du Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toledano et Prytania.

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sixième;

A la pharmacie MAINAIGRE, coin Washington et Magazine.

A la charge de S. R. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toledano et Prytania.

A la charge de A. GABERT, coin St Charles et Felicité.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Prytania à Felicity Road, entre le rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie G. LEROY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas.

A la pharmacie E. BRAND, coin des rues St. Andrée et Magazine.

A la charge de Henry Glader.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Felicité Road et Prytania.

A la pharmacie WM. GRAMER, coin des rues Tchoupitoulas et Andrée.

A la charge de Thomas Green.

De Felicité Road à la rue Tarpeichore, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie VOGT & TUMA, coin des rues Magazine et Felicité Road;

A la ÉPICERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Felicité Road à la rue Julie, de la rue St. Charles à la cyprière.

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Carondelet et Dauphine.

A la charge de J. M. Vandegrift.

De Tarpeichore à la rue Julie, et de la rue St. Charles au fleuve.

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.

A la pharmacie de T. TURNER, coin des rues Annunciation et Gaiennie.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julie à Canal, entre Romparte et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.

A la pharmacie coin Carondelet et Poydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julie et Canal, de Romparte à la cyprière.

A la pharmacie de J. B. LAVIGNE, coin Bourbon et Poydras.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magazine et Poydras.

A la pharmacie de GEO. RAINNSFATHERS, No 275 rue Commune.

A la pharmacie de M. FREUND, No 42 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegrift.